Mohammed, un récidiviste, fuit la gendarmerie à Nice, il est condamné à 9 mois ferme mais libéré, la peine étant aménageable

31/07/2021 à 6h11



[…]

Les investigations permettent de savoir qu'il s'agit d'un véhicule de location réservé au nom d'un homme lourdement handicapé, incapable de conduire. L'enquête identifie finalement Mohammed R, 24 ans, un livreur, comme étant le fuyard. Son téléphone borne dans le secteur à l'heure de la course-poursuite. Il s'est déjà distingué par le passé pour des violences et des outrages. Les deux gendarmes concernés le reconnaissent lors d'un tapissage. *"C'est bien lui qui était au volant. Il n'y a aucun doute"*, affirme le brigadier, lundi, devant le président du tribunal correctionnel.

Condamné mais libéré

Le suspect, placé en garde à vue puis en détention provisoire le 7 juillet, a toujours nié être le chauffard.. Son conseil,

M[e] Jean-Yves Garino pointe *"un conflit d'intérêt"*, et critique le fait que la brigade "victime", soit en même temps chargée

de l’enquête. Il plaide la relaxe de son client.

Le tribunal correctionnel estime, lui, avoir suffisamment de preuves. Les trois magistrats infligent 18 mois de prison dont neuf mois ferme au jeune automobiliste coupable, le 13 juin, *“d’avoir refusé d’obtempérer à une sommation de s’arrêter dans des circonstances exposant autrui à un risque de mort ou d’infirmité”.* La peine de prison étant aménageable, le prévenu est libéré. Il devra verser 800 euros de dommages et intérêts à chacun des gendarmes parties civiles. Son permis de conduire est suspendu pendant deux mois.

[…]

Nice-Matin